
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SALON-ETANG DE BERRE-DURANCE
AGGLOPOLE PROVENCE
Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date publication/affichage :

Séance du 29 mars 2010

06 AVR. 2010

**CONVOCAATION
du
23 mars 2010**

n°069/10

Objet de la
délibération

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

SCOT

d'Agglopoles Provence :

**Débat sur le Projet
d'Aménagement et de
Développement Durable
(PADD)**

L'an deux mille dix et le vingt-neuf du mois de mars à 18h30.

Les membres du Conseil Communautaire Salon - Etang de Berre - Durance se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-17 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance.

**Etaient présents à cette assemblée tous les conseillers
communautaires à l'exception de :**

Mesdames : Claude GIANARELLI, Violette GUEY, Christelle JULLIAN-LATARD, Caroline JULLIEN, Marcelle LOUCHE, Maguy MOUREN, Nicole SEGUIN, Corine SILVY,

Messieurs : Maurice ANZEMPAMBER, Sylvain BEAUME, Jean-Claude CARLO, Bernard CONAND, Jean-Claude IMBERT, André LEONARD, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Gilles MASSOT, Fernand SERRADIMIGNI,

ayant donné pouvoir.

Secrétaire de séance : Vanessa DAUTA-GAXOTTE

NOMBRE DE MEMBRES

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	EN EXERCICE	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
81	81	81

Le Vice-Président Raymond BARTOLINI, délégué au SCOT, explique que le débat sur le PADD est l'occasion de retracer le cadre juridique et la vocation du SCOT, qui rappelons le, au-delà de son rôle de coordination de l'aménagement d'un territoire, est l'expression de l'application de la loi dans son périmètre de compétence. Il ne peut pas être regardé comme une « contrainte supplémentaire » mais comme un outil de sécurité juridique des PLU et autres documents de planification ou d'orientation tels les PDU, les PLH.

C'est un regard sur de nouvelles pratiques d'aménagement du territoire anticipant sur les problèmes auxquels seront confrontés les habitants de la Communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance dans les 20 ans à venir.

Le projet de PADD présenté au Conseil communautaire du 29 mars 2010 et débattu selon la procédure définie par la loi, affirme la nécessité de renforcer l'identité du territoire pour répondre aux défis de société de demain, qui sont, entre autres, de répondre aux impératifs du développement durable, en valorisant les spécificités de notre territoire, en dynamisant une attractivité autre que résidentielle, et en s'obligeant à la cohésion sociale.

Le PADD est un document synthétique qui présente les orientations politiques des élus de la Communauté d'Agglomération d'Agglopoie Provence.

Il s'agit d'un document essentiel du Scot qui se situe au cœur de la démarche, qui, même s'il ne s'impose pas juridiquement, affiche la volonté politique et fonde le document prescriptif qui lui succèdera, le Document d'Orientation Générale (DOG).

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Raymond BARTOLINI et ayant débattu sur les orientations du PADD, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **A PRIS ACTE** de l'avancement des réflexions et considère la présente délibération comme suffisamment aboutie pour servir de base à la suite de l'élaboration et de la concertation du SCOT,
- **CONSIDERE** le PADD tel que présenté, comme le projet de développement durable du territoire d'Agglopoie Provence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès réception en Sous-Préfecture en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.


Copie certifiée conforme
à l'original reçu en
Sous-Préfecture d'Aix en Pce

Le 02 avril 2010
Affiché/Publié/Notifié
Certifié exécutoire
Le Président :

**Par Délégation
Monique Belloni**



AGGLOPOLE
Provence



Communauté d'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance **Michel TONON**
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence
Conseiller Général des Bouches du Rhône

